



**cndp**  
Commission particulière  
du débat public

**Projet d'extension des infrastructures portuaires  
et de prolongement du grand canal du Havre**

Janvier 2010

## Contribution de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) de Haute-Normandie

*La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) de Haute-Normandie est un établissement public d'Etat créé par le décret de décembre 1964. Son champ d'actions et de compétences couvre les départements de Seine-Maritime et de l'Eure. Elle contribue au développement des entreprises et des territoires de la Haute-Normandie, par des actions et services offerts aux Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et aux entreprises de la région.*



**D**ans le cadre de sa mission de représentation des intérêts généraux des entreprises auprès des pouvoirs publics, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) de Haute-Normandie a souhaité émettre un avis sur le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du grand canal du Havre. Ce projet, actuellement soumis à débat public depuis le 08 octobre 2009, doit permettre au Grand Port Maritime du Havre (GPMH) d'augmenter ses parts de marché sur le range nord européen (de 7% à 9-10%).

### L'objectif de ce projet est double :

Le raccordement du grand canal actuel au canal de Tancarville offrira aux convois poussés et aux barges d'une longueur pouvant aller jusqu'à 180 mètres un nouvel accès sans contraintes de franchissements multiples. Il a ainsi pour vocation d'augmenter la part du transport fluvial dans les pré et post acheminements portuaires de marchandises qui transitent par le Havre. Le projet répond ainsi aux besoins en offre de services exprimés par les chargeurs et les armateurs. En effet, le choix d'un port se fait par la qualité de cette offre : desserte de l'hinterland, offre complète et optimisation des modes...

### Contribution :

- **Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) de Haute-Normandie**  
9, rue Robert Schuman  
76042 Rouen Cedex 1 – France  
Tél. : 02 35 88 44 42 – Télécopie : 02 35 88 06 52



Mais il est indissociable de la problématique de libération de fonciers. En effet, l'objectif, ici, est d'anticiper le développement des activités logistiques et industrielles qui utilisent le

fluvial (besoin notamment de 200 ha pour la logistique et 600 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts d'ici à 2015 compte-tenu des évolutions de trafic prévisibles du GPMH).

### Compte-tenu des enjeux majeurs pour le développement économique régional, la CRCI de Haute-Normandie émet un avis favorable

Car ce projet lui semble stratégique à plusieurs titres :

- Il conforte les places portuaires havraise, rouennaise et parisienne dans la dynamique économique européenne dont l'objectif premier est l'approvisionnement en marchandises du territoire via l'axe Seine. La meilleure accessibilité du port du Havre va permettre d'accroître le volume traité par le fleuve entre notamment, l'Île-de-France et Le Havre. De ce fait, les territoires traver-

sés peuvent espérer bénéficier de cette opportunité en créant des infrastructures logistiques permettant :

- de stopper des marchandises, de les traiter et ainsi créer de la valeur ajoutée ;
- de se connecter à de nouveaux services fluviaux qui pourraient voir le jour et ainsi offrir aux entreprises de ces territoires une nouvelle opportunité de report modal (plus concurrentielle car plus rapide).



Pour ce faire, il ne faut pas sous-estimer l'importance d'infrastructures terrestres (route et fer) efficaces et performantes.

- L'organisation actuelle de l'acheminement des conteneurs vers le fleuve est largement perfectible. Avec la mise en service complète des douze postes à quai de Port 2000, le trafic de conteneurs sera porté à 6,3 millions d'EVP, dont 3,6 millions à destination ou en provenance de l'hinterland terrestre, soit plus du double de la situation actuelle. Porter à 25 %, contre 14 % actuellement, la part des transports massifiés suppose de transférer un million d'EVP de la route vers le fluvial et le ferroviaire, soit quatre fois le trafic actuel.
- Le fluvial est un levier majeur pour répondre aux objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement en terme de complémentarité entre modes de transport. Le fluvial répond également

aux préconisations de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine (approuvée par décret du 10 juillet 2006). Rappelons que seulement 6 % des marchandises quittent le port du Havre par le fleuve, alors que ce chiffre est de plus de 40 % à Anvers et Rotterdam !

- Il est un véritable projet d'aménagement du territoire qui inscrit la vallée de la Seine dans la dynamique du Grand Paris.
- La réalisation du Canal Seine-Nord Europe à l'horizon 2015 permettra de désenclaver le bassin de la Seine en offrant à la région un accès au nord de l'Europe mais il ouvre également une voie concurrentielle directe à l'approvisionnement de Paris par le nord et l'est. Face à cette concurrence, la vallée de la Seine doit se doter de nouvelles infrastructures pour bénéficier du moteur économique que constitue le développement portuaire.



## Toutefois, l'opportunité de ce projet ne sera pleine et entière que :

- Si le projet de plateforme logistique multimodale se concrétise. Dans un contexte d'accroissement des échanges internationaux mais de pénurie de foncier à court terme, l'activité industrielo-portuaire et logistique est un élément majeur pour les entreprises mais également un facteur de développement économique des territoires.
- Si le transfert de conteneurs entre Port 2000 et le Port historique fait l'objet d'une logistique performante et économique.
- Si le tracé retenu correspond aux attentes des acteurs économiques haut-normands notamment en libérant des réserves foncières suffisantes.
- Si le projet fait appel, durant les travaux, aux entreprises et à la main d'œuvre régionale.
- Si le projet retenu est créateur d'emplois et de valeur ajoutée pour notre région.
- Si le projet à le moins d'impacts possibles sur l'environnement.
- Si la solution retenue permet la continuité d'exploitation durant la phase des travaux et minimise le coût de déplacement des pipes.
- Si les deux écluses de Tancarville sont modernisées et que leur mode d'exploitation soit optimisé.

**L'axe Seine est l'épine dorsale de notre territoire, il est un corridor économique à pérenniser et à fortifier. En tant que projet vecteur de développement économique pour notre région, la CRCI de Haute-Normandie confirme l'intérêt stratégique du projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du grand canal du Havre.**

## Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) de Haute-Normandie

9, rue Robert Schuman

76042 Rouen Cedex 1 – France

Tél. : 02 35 88 44 42

Télécopie : 02 35 88 06 52

president@haute-normandie.cci.fr

- **Président** : Monsieur Christian Héral

- **Dossier suivi** par Pierre Granier Responsable Pôle Etudes et Aménagement Territorial

granier@haute-normandie.cci.f

Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 500 exemplaires.

Crédit photos : Fotolia © Isabelle Esselin - Fotolia © Marc Morvant - Fotolia © Claude Beaubien - Fotolia © Lidian Neeleman - DR.

©Vae Solis Corporate